

DÉCLARATION D'INITIÉ

(Instructions au verso)

Avis – Collecte et utilisation de renseignements personnels. Les renseignements personnels à fournir sur ce formulaire sont recueillis pour le compte des autorités en valeurs mobilières indiquées ci-dessous et utilisés par elles en vue de l'application de certaines dispositions de la législation en valeurs mobilières dans une province ou un territoire de l'ARMC, en Alberta, au Manitoba, de l'Ontario, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Québec, du Nouveau-Brunswick, et en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard, de Terre-Neuve-et-Labrador et du Yukon. Certains de ces renseignements seront rendus publics en vertu de la législation en valeurs mobilières de ces territoires tandis que d'autres resteront confidentiels et ne seront communiqués à aucune personne ni société, à l'exception des autorités en valeurs mobilières et de leurs représentants autorisés. Les questions au sujet de la collecte et de l'utilisation des renseignements peuvent être adressées à l'autorité en valeurs mobilières du territoire dans

1. NOM DE L'ÉMETTEUR ASSUJETTI (EN LETTRES MOULÉES)

2. INFORMATION SUR L'INITIÉ**RELATION(S) AVEC L'ÉMETTEUR ASSUJETTI**

_____ JOUR - MOIS - AN
 _____ DATE DE LA DERNIÈRE DÉCLARATION

_____ JOUR - MOIS - AN
 _____ DATE À LAQUELLE VOUS ÊTES DEVENU INITIÉ

CHANGEMENT DE RELATION
 PAR RAPPORT À LA
 DÉCLARATION PRÉCÉDENTE OUI ___ NON ___

3. NOM, ADRESSE ET NUMÉRO DE TÉLÉPHONE DE L'INITIÉ (EN LETTRES MOULÉES)

NOM DE FAMILLE OU DÉNOMINATION

PRÉNOMS

N°

RUE

APP.

VILLE

PROVINCE

CODE POSTAL

NO DE TÉLÉPHONE (BUREAU)

() -

CHANGEMENT DE NOM,
 D'ADRESSE OU DE N° DE
 TÉLÉPHONE PAR RAPPORT
 À LA DÉCLARATION
 PRÉCÉDENTE OUI ___ NON ___

NO DE TÉLÉCOPIEUR (BUREAU)

() -

4. TERRITOIRE(S) DANS LEQUEL (LESQUELS) L'ÉMETTEUR EST ÉMETTEUR ASSUJETTI OU L'ÉQUIVALENT ALBERTA ONTARIO

COLOMBIE-BRITANNIQUE
 ADMINISTRATIONS MEMBRES DE
 L'ARMC

 QUÉBEC ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD SASKATCHEWAN MANITOBA TERRITOIRES DU NORD-OUEST NOUVEAU-BRUNSWICK YUKON**5. PARTICIPATION(S) ET MODIFICATION(S) (DANS LE CAS D'UNE DÉCLARATION INITIALE. REMPLIR SEULEMENT LES SECTIONS A, D, E ET F) – VOIR ÉGALEMENT LES INSTRUCTIONS RELATIVES À LA SECTION 5)**

A

B

C

D

E

F

DÉSIGNATION DE LA CATÉGORIE DE TITRES

SOLDE DE LA CATÉGORIE INDIQUÉ SUR LA DÉCLARATION PRÉCÉDENTE

OPÉRATIONS

DATE JOUR - MOIS - ANNÉE	NATURE	NOMBRE/VALEUR TITRES ACQUIS	NOMBRE/VALEUR TITRES ALIÉNÉS	PRIX UNITAIRE PRIX D'EXERCICE	\$ US
_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____

SOLDE ACTUEL DE LA CATÉGORIE DE TITRES DÉTENUS

PROPRIÉTÉ DIRECTE OU INDIRECTE OU CONTRÔLE

IDENTITÉ DU PORTEUR INSCRIT EN CAS DE PROPRIÉTÉ INDIRECTE OU DE CONTRÔLE

PIÈCE JOINTE

OUI ___

NON ___

Ce formulaire uniforme de déclaration d'initié est conforme aux exigences de toutes les lois provinciales sur les valeurs mobilières. La terminologie utilisée est suffisamment générale pour s'accorder avec les différentes lois.

6. COMMENTAIRES

Le soussigné certifie que l'information contenue dans cette déclaration est vraie et complète à tous égards. Commet une infraction quiconque présente de l'information fausse ou trompeuse à un égard important au moment du dépôt, compte tenu des circonstances dans lesquelles elle est présentée.

7. SIGNATURE

CORRESPONDANCE

ANGLAIS ___

FRANÇAIS ___

CONSERVEZ UNE COPIE POUR VOS DOSSIERS.

NOM (EN LETTRES MOULÉES)

SIGNATURE

DATE DE LA DÉCLARATION

JOUR - MOIS - AN

_____ - _____ - _____

INSTRUCTIONS

Les formulaires de déclaration d'initié sont disponibles en français et en anglais dans une administration membre de l'ARMC au Manitoba et en Ontario, au Québec et au Nouveau-Brunswick. Les sociétés initiées dont le siège social est au Québec recevront la correspondance en français. Les personnes physiques initiées qui résident dans cette province peuvent, sur demande, recevoir cette correspondance en anglais.

Lorsqu'un initié n'exerce aucune emprise sur les titres de l'émetteur assujéti, ou lorsque l'emprise sur les titres de l'émetteur assujéti est demeurée inchangée depuis le dépôt de la dernière déclaration, aucune déclaration n'est exigée. Aucune déclaration d'initié n'est exigée au Nunavut,

Si vous avez des questions concernant le formulaire à utiliser pour déposer votre déclaration, reportez-vous à l'Instruction complémentaire 55-102, *Système électronique de déclaration des initiés (SEDI)*.

1. Dénomination sociale de l'émetteur assujéti

Indiquer la dénomination sociale de l'émetteur assujéti. Utiliser un formulaire distinct pour chaque émetteur assujéti.

2. Information sur l'initié

Indiquer toutes vos relations avec l'émetteur assujéti en utilisant les codes suivants :

Émetteur assujéti ayant acquis ses propres titres	1
Filiale de l'émetteur assujéti	2
Porteur de titres qui détient en propriété véritable ou contrôle plus de 10 % des titres d'un émetteur assujéti (<i>Loi sur les valeurs mobilières</i> du Québec – 10 % d'une catégorie d'actions) comportant le droit de vote ou le droit de participer, sans limite, au bénéfice et au partage en cas de liquidation.	3
Administrateur d'un émetteur assujéti	4
Dirigeant d'un émetteur assujéti	5
Administrateur ou dirigeant d'un porteur de titres visé en 3	6
Administrateur ou dirigeant d'un initié à l'égard de l'émetteur assujéti ou d'une filiale de l'émetteur assujéti, autre que 4, 5 et 6	7
Initié présumé – six mois avant de devenir initié	8

Si vous avez déjà déposé une déclaration, indiquer si votre relation avec l'émetteur assujéti a changé.

Préciser la date de la dernière déclaration déposée et, dans le cas d'une déclaration initiale, la date à laquelle vous êtes devenu initié.

3. Nom ou dénomination sociale, adresse et numéro de téléphone de l'initié

Fournir votre nom, adresse et numéro de téléphone au bureau.

4. Territoire

Indiquer chaque territoire dans lequel l'émetteur est émetteur assujéti ou l'équivalent.

5. Participation(s) et modification(s)

Indiquer les participations directes et indirectes séparément, tant dans la déclaration initiale que dans les déclarations subséquentes d'opérations. N'indiquer qu'une seule opération par ligne.

Lors d'une déclaration initiale, remplir uniquement:

- (A) Désignation de la catégorie de titres;
- (D) Solde actuel de la catégorie de titres détenus;
- (E) Nature de l'emprise (voir liste des codes);
- (F) Identité du porteur inscrit lorsque la propriété est indirecte.

Si vous avez acquis ou aliéné des titres pendant que vous étiez initié, remplir les sections (A) à (F) :

- (A) Donner une description suffisante des titres négociés pour identifier la catégorie, y compris le rendement, la série, l'échéance.
- (B) Indiquer le nombre ou, dans le cas de titres de créance, la valeur nominale globale, de la catégorie des titres détenus, directement et indirectement avant l'opération déclarée.
- (C) Fournir pour chaque opération:
 - la date de l'opération (et non la date de règlement)
 - la nature de l'opération (voir la liste des codes)
 - le nombre de titres acquis ou aliénés ou, dans le cas de titres de créance, la valeur nominale globale
 - le prix unitaire payé ou reçu au jour de l'opération, sans tenir compte du courtage
 - si la déclaration est présentée en dollars américains, cocher la case sous « \$ US »

Liste des codes

5. (C) Nature de l'opération

Généralités

Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10
Acquisition ou aliénation effectuée privément	11
Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	15
Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	16
Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, un regroupement ou une acquisition	22
Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	30
Dividende en actions	35
Conversion ou échange	36
Division ou regroupement d'actions	37
Rachat – annulation	38
Vente à découvert	40
Contrepartie d'un bien	45
Contrepartie de services	46
Acquisition ou aliénation par don	47
Acquisition par héritage ou aliénation par legs	48

Dérivés émis par l'émetteur

Attribution d'options	50
Levée d'options	51
Expiration d'options	52
Attribution de bons de souscription	53
Exercice de bons de souscription	54
Expiration de bons de souscription	55
Attribution de droits de souscription	56
Exercice de droits de souscription	57
Expiration de droits de souscription	58
Exercice au comptant	59

Dérivés émis par un tiers

Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	70
Exercice d'un dérivé émis par un tiers	71
Autre règlement d'un dérivé émis par un tiers	72
Expiration d'un dérivé émis par un tiers	73

Divers

Changements relatifs à la propriété	90
Autres	97
Correction d'information	99

(D) Indiquer le nombre de titres ou, dans le cas de titres de créance, la valeur nominale globale pour la catégorie des titres détenus, directement ou indirectement, après l'opération déclarée.

(E) Indiquer de quel type de propriété il s'agit ou la nature du contrôle sur la catégorie des titres détenus en utilisant les codes suivants :

Propriété directe	1
Propriété indirecte (indiquer l'identité du porteur inscrit)	2
Contrôle (indiquer l'identité du porteur inscrit)	3

(F) Pour les titres détenus en propriété indirecte ou sur lesquels un contrôle est exercé, indiquer l'identité du porteur inscrit.

6. Commentaires

Ajouter toute information utile à la compréhension de la déclaration.

Si vous manquez d'espace sous une rubrique donnée, utilisez des feuilles supplémentaires. Ces feuilles doivent faire renvoi à la rubrique pertinente, indiquer l'identité de l'initié et être signées.

Le personnel n'est pas autorisé à modifier une déclaration.

7. Signature et dépôt

Signer et dater la déclaration.

Déposer une copie de la déclaration dans chaque territoire dans les délais prévus par la loi applicable.

Apposer une signature manuscrite sur la déclaration.

Le nom de chaque personne physique signant une déclaration doit être dactylographié ou écrit en lettres moulées de façon lisible.

Si la déclaration est déposée au nom d'une société, d'une fiduciaire ou d'une autre entité, dactylographier sa dénomination ou l'écrire en lettres moulées de façon lisible en dessous de la signature.

Si la déclaration est signée par le mandataire d'une personne physique, une procuration en bonne et due forme doit être déposée dans chaque territoire dans lequel la déclaration est déposée.

Si la déclaration est déposée par télécopieur conformément à l'Instruction complémentaire 55-102, *Système de déclaration des initiés (SEDI)*, l'envoyer aux autorités en valeurs mobilières concernées aux numéros ci-dessous.

Alberta Securities Commission
250, 5^e rue Sud-Ouest
Calgary (Alb.) T2P 0R4
Aux soins de l'Information Officer *
Téléphone : 403-297-6454
Télécopieur : 403-297-6156

Securities Commission of Newfoundland
C.P. 8700, 2^e étage, West Block
Confederation Building
St. John's (T.-N.-L.) A1B 4J6
Aux soins du Director of Securities *
Téléphone : 709-729-4189
Télécopieur : 709-729-6187

Autorité de réglementation des marchés des capitaux
20, rue Queen Ouest, 22^e étage
Toronto (Ont.) M5H 3S8
Aux soins du FOI Coordinator *
Téléphone : 416-593-8314
Télécopieur : 416-593-3666

Autorité de réglementation des marchés des capitaux
C.P. 10142, Pacific Centre
701, rue Georgia Ouest
Vancouver (C.-B.) V7Y 1L2
Aux soins du Supervisor, Insider Reporting *
Téléphone : 604-899-6500
800-373-6393 (en C.-B.)
Télécopieur : 604-899-6550

Autorité de réglementation des marchés des capitaux
85, rue Charlotte, bureau 300
Saint John (N.-B.) E2L 2J2
Aux soins de l'agent ou l'agent des services financiers généraux
Téléphone : 506-658-3060 ou 866-933-2222
(au Nouveau-Brunswick)

Autorité des marchés financiers
Tour de la Bourse
C.P. 246, 22^e étage
800, carré Victoria
Montréal (Qc) H4Z 1G3
Aux soins du responsable de l'accès à l'information *
Téléphone : 514-940-2150
800-361-5072 (au Québec)
Télécopieur : 514-873-3120

Autorité de réglementation des marchés des capitaux
Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard
Shaw Building, 4^e étage
95, rue Rochford
C.P. 2000
Charlottetown (Î.-P.-É.) C1A 7N8
Tél. : 902-368-4550

Nova Scotia Securities Commission
Joseph Howe Building, 2^e étage
1690, rue Hollis Street, C.P..458
Halifax (N.-É.) B3J 3J9
Aux soins du FOI Officier *
Téléphone : 902-424-7768
Télécopieur : 902-424-4625

Autorité de réglementation des marchés des capitaux
1919, prom. Saskatchewan, 6^e étage
Regina (Sask.) S4P 3V7
Aux soins du Director *
Téléphone : 306-787-5645
Télécopieur : 306-787-5899

* Pour toute question concernant la collecte et l'utilisation des renseignements personnels.

Law Centre, 3^e étage
2130, av. Second
C.P. 2703
Whitehorse (Yn) Y1A 5H6
Aux soins du surintendant des valeurs mobilières
Téléphone : 867-667-5466
Télécopieur : 867-393-6251

Gouvernement du Nunavut
Legal Registries Division
C.P. 100, succ. 570
Brown Building, 1er étage
Iqaluit (Nt) X0A 0H0
Aux soins du surintendant des valeurs mobilières
Tél. : 867-975-6590
Télécopieur : 867-975-6595
Courriel : legal.registries@gov.nu.ca

Surintendant des valeurs mobilières
Ministère de la Justice
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
Stuart M. Hodgson Building, 1^{er} étage
5009, 49^e rue
C.P. 1320
Yellowknife (T. N.-O.) X1A 2L9
Aux soins du surintendant adjoint des valeurs mobilières
Téléphone : 867-920-3318
Télécopieur : 867-873-0243

Commission des valeurs mobilières du Manitoba
400, av. St. Mary, bureau 500
Winnipeg (Man.) R3C 4K5
Service de l'information continue*
Téléphone : 204-945-2548
Télécopieur : 204-945-0330